

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1162

présenté par

Mme Feld, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Transformation et fonction publiques »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	0	0
Transformation publique	0	74 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	50 000
Fonction publique	0	0
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	0	0
Fonds de compétences techniques mis à disposition des projets ministériels (<i>ligne nouvelle</i>)	74 000 000	0
TOTAUX	74 000 000	74 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de mettre un terme à l'organisation méthodique de démantèlement des compétences de l'État qui favorisent l'externalisation et le recours aux cabinets de conseil renforcé chaque année par la macronie.

Dans le programme 348, les 74 millions d'euros de fonds de l'action « Innovation et transformation numériques » ont été intégralement supprimés. Ces crédits servaient notamment au recrutement de « profils rares dédiés à l'innovation numérique ».

En effet, la fonction publique connaît des difficultés de recrutement d'ingénieurs et data scientist à très haut niveau de qualification du fait de la difficulté pour le secteur public de rivaliser avec les salaires astronomiques du privé. Les quelques profils de ce type qui aujourd'hui sont au service de l'intérêt général le font avant tout par conviction et investissement personnel.

Des dispositifs, plus qu'améliorables car temporaires, tel que les Entrepreneurs d'intérêt général (EIG), avaient au moins le mérite d'exister. Désormais il ne reste rien. Le gouvernement Barnier décide de supprimer ces fonds et assume de priver l'État des talents qui lui sont nécessaires. Comme à leur habitude, les libéraux organisent la perte de compétences au sein de l'État afin de mieux justifier le recours aux cabinets de conseil qui, après avoir travaillé gratuitement lors de campagnes électorales, ont bien mérité un retour d'ascenseur.

En effet, comme l'a montré la Cour des comptes dans son rapport dédié à la question, trois quarts des 890 M€ versés à ce titre par l'État en 2021, les prestations externalisées concernent le domaine

informatique. Alors que ce manque de compétence pourrait largement être comblé en y mettant les moyens, le nouveau gouvernement Macron, comme les précédents, préfère organiser le démantèlement de l'Etat au profit du secteur privé.

Nous proposons donc a minima de revenir sur ces suppressions de crédits.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement :

- prélève 74 million d'euros sur le programme 349 Transformation publique, dont 53 millions sur l'Action 01 « Fonds pour la transformation de l'action publique », 21 millions sur l'Action 02 « Accompagnement du changement de l'action publique » dont 50 000 euros de titre 2, en AE et CP
- crée un nouveau programme " Fonds de compétences techniques mis à disposition des projets ministériels ", abondé à hauteur de 74 millions d'euros en AE et CP